



Porquerolles, vers une nouvelle organisation des mouillages

Hyères, le 30 mai 2023

Après une concertation active avec les usagers, les habitants, les collectivités et les services de l'Etat, le Parc national de Port-Cros propose un schéma d'organisation des mouillages pour le cœur marin de Porquerolles, en vue de préserver les herbiers de Posidonie, tout en continuant à accueillir les bateaux de plaisance en nombre très important durant la saison estivale.

Un cœur marin à préserver

L'île de Porquerolles est, en été, victime de sa forte attractivité. Les jours de très beau temps, on dénombre jusqu'à plus de 1000 bateaux au mouillage durant la journée et parfois 600 qui y restent au mouillage de nuit. Près de la moitié des bateaux jettent leur ancre et leur chaîne sur l'herbier ce qui conduit à sa baisse de vitalité, puis à sa régression.

La baie d'Hyères est reconnue pour l'étendue importante de ses herbiers qui constituent un écosystème de premier intérêt en Méditerranée :

- grande diversité biologique des espèces attachées à l'herbier, zone de frai, nurserie,
- production d'oxygène et fixation de carbone par la photosynthèse,
- atténuation des houles et de l'érosion avec les banquettes de Posidonies...

Or les études montrent que l'herbier a été réduit d'environ 30% en surface en méditerranée, et que les ancres et chaînes des bateaux contribuent plus largement aux atteintes à la Posidonie, dès lors que les pollutions venues de la terre ont fait l'objet de traitements adaptés et qu'il y a moins d'aménagements le long du littoral.

Un herbier de bonne qualité est par ailleurs le support de nombreuses activités économiques : pêche côtière, plongée, agrément de la baignade, randonnées palmées... Il apporte une stabilité renforcée des écosystèmes confrontés au changement climatique et est le support de nombreuses recherches scientifiques.

Un projet concerté

Afin que le projet soit mieux compris et accepté par les différentes catégories d'usagers, une douzaine d'ateliers collaboratifs et de réunions ont prévalu à la proposition d'un projet d'organisation des mouillages en associant les représentants des usagers y compris ceux des associations de plaisanciers qui y ont participé à plusieurs reprises.





Le parc national s'attache à communiquer sur ce projet dans son avancement actuel et à prendre en compte de nouvelles observations, comme celles émanant des représentants des plaisanciers dont certains restent à ce jour opposés au projet et avec lesquels le parc poursuit le dialogue, apporte les réponses aux questions posées et analyse s'il est possible d'intégrer certaines de leurs suggestions.

De nombreux plaisanciers qui sont très attachés à la qualité de l'environnement marin et qui connaissant bien le territoire concerné ont déjà contribué à la construction de ce projet qui s'articule autour des objectifs suivants :

1. Protéger les herbiers de Posidonie des dégradations mécaniques liées aux ancres et chaînes
2. Respecter les différentes catégories d'usagers sur le plan de la sécurité d'une part et sur le plan des perceptions paysagères,
3. Bien accueillir et en nombre les plaisanciers, en anticipant les pics de fréquentation, en laissant libre au mouillage les zones sableuses
4. Prendre en compte la saisonnalité de la fréquentation nautique

1- Protéger les herbiers

Alors que le **mouillage dans les zones sableuses restera libre** et gratuit de jour comme de nuit, toute l'année, les herbiers seront équipés par 350 bouées à fixation hélicoïdale (ZMEL - zone de mouillage à équipements légers). La densité de ces bouées est déterminée selon la taille des navires et les rayons d'évitage. La capacité totale d'accueil dans le respect des rayons d'évitage **offrira environ 650 places** au droit des 4 plages du nord de Porquerolles. L'amarrage sur bouée sera payant uniquement pour la nuit, avec un tarif avantageux les 2 premières nuits puis une augmentation significative de la redevance pour les nuitées suivantes afin de permettre au plus grand nombre de plaisanciers de venir à Porquerolles et de limiter les rejets d'eaux noires et grises. Les sommes collectées seront exclusivement utilisées pour la maintenance, la sécurité et la communication sur la ZMEL.

2- Respect et sécurité des différentes catégories d'usagers

Un atout fort de l'attractivité insulaire est la qualité des paysages littoraux qui a été si bien préservée à Porquerolles, en particulier grâce à l'action de l'Etat, du Parc national et du Conservatoire du littoral. Le plan d'aménagement est conçu pour maintenir des couloirs de visibilité vers les plages depuis la mer et vers l'horizon depuis les plages. En complément des zones interdites aux engins motorisés (ZIEM) existantes, la question de la sécurité des baigneurs a été prise en considération. De même, les plaisanciers pourront néanmoins s'abriter et mouiller dans toute la zone, en cas de difficulté particulière (gros temps, avarie...).

3- Bien accueillir les plaisanciers

La mise en service sera faite progressivement en deux phases, avec une forte campagne de communication sur place. Sur bouée, la sécurité du mouillage sera garan



tie ainsi que les espacements entre navires. La capacité d'accueil de 650 places pourrait être saturée 8 à 10 fois par été, les jours de très beau temps. Les mouillages pourront alors être densifiés sur sable ou mutualisés par la mise à couple des navires en évitant les effets report vers d'autres sites.

Le système de réservation permettra de garantir la disponibilité d'une place sur bouée ; le parc national analyse la possibilité de réservations prioritaires pour les titulaires d'une place de port à proximité immédiate.

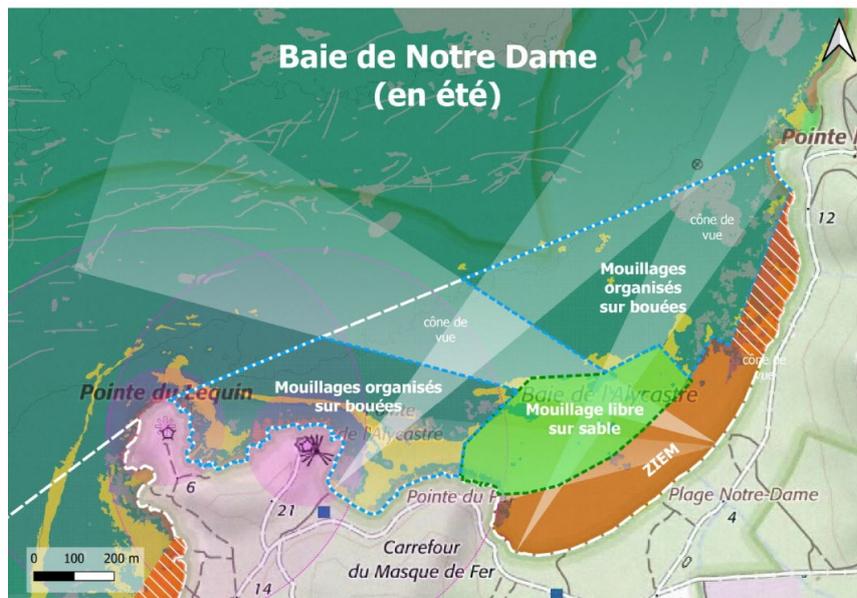
4- Prendre en compte la saisonnalité

Hors saison, l'ancrage restera libre sur toutes les zones sableuses, y compris celles qui sont interdites par les ZIEM l'été. Les bouées seront démontées en hiver à l'exception de quelques unités qui permettront de se mettre à l'abri selon la direction du vent. Les coffres seront réinstallés progressivement à partir de Pâques pour que la ZMEL soit fonctionnelle au fort de la saison, puis démontées progressivement en septembre et octobre.

L'instruction du projet

Le projet doit ensuite suivre une instruction inter-administrative à l'occasion de laquelle il y aura des consultations : commission nautique, enquête publique en particulier. Les personnes qui le souhaitent pourront encore exprimer leurs propositions ou désaccords à cette occasion. Il est rappelé que les projets peuvent encore modifiés à la suite de ces consultations.

La première phase d'aménagement devrait pouvoir être engagée en 2024 suivie par la 2nde phase pour la saison suivante.



Exemple de schéma type en période estivale, baie de Notre Dame.

3

Contact presse : Violaine Arnaud
06 32 37 35 36 ; violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr
Parc national de Port-Cros
<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/espace-presse>





CONTACTS

Stephane Penverne, chargé de mission ressources et accompagnement des territoires – Parc national de Port-Cros.
Tel. 07 61 57 83 76, stephane.penverne@portcros-parcnational.fr

Violaine Arnaud, responsable communication - Parc national de Port-Cros. Tel. 06 32 37 35 36, violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr,

Au sujet du Parc national de Port-Cros

Espace naturel d'exception, le Parc national de Port-Cros, créé le 14 décembre 1963, est un territoire unique qui se distingue par la qualité de ses paysages méditerranéens, la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore, à terre comme en mer, mais aussi une histoire singulière. Riche de deux cœurs, les îles de Port-Cros et Porquerolles, et d'un périmètre maritime et terrestre qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, le Parc national de Port-Cros accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs, il est un territoire vivant, un espace de rencontres, d'échanges et d'innovation.

Feuilletez notre dossier de presse :
<https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982>

